

Bâle, le 30 janvier 2012

A l'attention des actionnaires de Novartis SA

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Date: jeudi 23 février 2012, à 10 h 00 (ouverture des portes à 8 h 30)

Lieu: Halle Saint-Jacques, Bâle (entrée: Brüglingerstrasse/St. Jakobs-Strasse)

Tous les termes utilisés dans cette invitation (p.ex. « actionnaire » ou « représentant ») s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Ordre du jour

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels de Novartis SA et des comptes consolidés pour l'exercice 2011

Le Conseil d'administration propose d'approuver ce point 1.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres de même qu'aux membres du Comité de direction pour l'exercice 2011.

3. Décision sur l'affectation du bénéfice disponible de Novartis SA et fixation du dividende

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	—
Résultat de l'exercice 2011	CHF	5'370'749'043
Emploi partiel des réserves libres	CHF	477'787'917
Résultat à la disposition de l'Assemblée générale	CHF	5'848'536'960

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat disponible de la manière suivante:

Paiement d'un dividende brut de CHF 2.25 par action nominative d'une valeur nominale de CHF 0.50 donnant droit à un dividende*.	CHF	-5'848'536'960
Report à nouveau	CHF	—

* Il ne sera versé de dividende ni en faveur des actions rachetées et dont la destruction est prévue, ni en faveur des actions propres détenues par Novartis SA.

Si la proposition d'affectation du bénéfice disponible est adoptée, le dividende net sera versé à partir du 1^{er} mars 2012.

4. Réduction du capital

L'Assemblée générale ordinaire du 26 février 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à un sixième programme de rachat d'actions pour une valeur maximale de CHF 10 milliards. En 2009, l'Assemblée générale de Novartis SA a déjà décidé la destruction de 6'000'000 actions (représentant une valeur nominale de CHF 3'000'000) qui avaient été rachetées dans le cadre dudit programme. Lors de l'exercice 2011, 39'430'000 actions supplémentaires (représentant une valeur nominale de CHF 19'715'000) ont été rachetées sur la seconde ligne de négoce de la SIX Swiss Exchange. Aussi, le rachat d'actions d'une valeur maximale de CHF 7.6 milliards est encore autorisé dans le cadre dudit programme. Les 39'430'000 actions rachetées en 2011 doivent également être détruites et le capital-actions doit être réduit dans une mesure correspondante. PricewaterhouseCoopers SA, l'organe de révision, a constaté dans un rapport spécial à l'Assemblée générale qu'en l'état actuel les prétentions des créanciers sont entièrement satisfaites même après la réduction du capital.

Le Conseil d'administration propose de détruire 39'430'000 actions acquises dans le cadre du sixième programme de rachat d'actions, de réduire le capital-actions de CHF 19'715'000 pour le faire passer de CHF 1'372'811'500 actuellement à CHF 1'353'096'500 et de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la manière suivante :

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 1'353'096'500 et est entièrement libéré. Il est divisé en 2'706'193'000 actions nominatives. La valeur nominale de chaque action est de CHF 0.50.

5. Elections au Conseil d'administration

5.1 Réélections

Le Prof. Dr William Brody, le Prof. Dr Srikant Datar, le Dr Andreas von Planta, le Dr Ing. Wendelin Wiedeking et le Prof. Dr Rolf M. Zinkernagel se présentent pour un nouveau mandat. L'élection des membres du Conseil d'administration se fait sur une base individuelle.

Vous trouverez plus d'informations sur les membres du Conseil d'administration dans le rapport annuel (<http://www.novartis.com/annualreport2011>).

Le Conseil d'administration propose de renouveler les mandats du Prof. Dr Srikant Datar, du Dr Andreas von Planta et du Dr Ing. Wendelin Wiedeking, chacun pour une durée de trois ans, et du Prof. Dr William Brody et du Prof. Dr Rolf M. Zinkernagel, chacun pour une durée de deux ans (au vu du fait qu'ils atteindront la limite d'âge statutaire).

5.2 Election

Le Conseil d'administration propose d'élire le Prof. Dr Dimitri Azar pour un mandat de trois ans.

Le Dr Dimitri Azar est doyen de la faculté de médecine et professeur d'ophtalmologie, bio-engineering et pharmacologie de l'Université de l'Illinois à Chicago, USA. Il détient une licence en médecine de l'Université américaine de Beyrouth, Liban, un master honorifique de l'Université de Harvard ainsi qu'un Executive MBA de la Booth School of Business de l'Université de l'Illinois à Chicago, USA.

De 1983 à 1986, le Dr Azar a travaillé au centre médical de l'Université américaine de Beyrouth, Liban, et de 1986 à 1991, il a bénéficié d'une bourse et complété son internat de médecine au Massachusetts Eye and Ear Infirmary de la Harvard Medical School. Il a également reçu une bourse de recherche du Schepens Eye Research Institute de Boston, USA. De 1991 à 1996, le Dr Azar a pratiqué au Wilmer Ophthalmologic Institute de l'école de médecine de l'hôpital Johns Hopkins. En 1996, il est retourné au Massachusetts Eye and Ear Infirmary en tant que directeur de l'unité cornée et maladies externes. Il est devenu professeur d'ophtalmologie à la Harvard Medical School en 2003 et professeur et directeur du département d'ophtalmologie et sciences visuelles de l'Université de l'Illinois à Chicago, USA, en 2006.

Le Dr Azar est un chirurgien ophtalmologue et un chercheur prolifique reconnu internationalement. Il a été nommé l'un des « Best Doctors in America » ou l'un des « Castle Connolly Top Doctors in America » chaque année depuis 1994. Il siège au sein de nombreux comités de l'American Academy of Ophthalmology, est membre de l'American Ophthalmological Association et siège au Board of Trustees de la Chicago Ophthalmological Society ainsi que de l'Association of Research in Vision and Ophthalmology. Il a reçu de nombreuses distinctions, dont en 2009 le « Lans Distinguished Award » de l'International Society of Refractive Surgery. En 2009, il a également été sélectionné pour un « University Scholar Award » par l'Université de l'Illinois à Chicago.

Le Dr Azar est né en 1959 et est de nationalité américaine.

6. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose l'élection de PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision de Novartis SA pour une année.

Pour le Conseil d'administration

Le Président:



D^r Daniel Vasella

(Le texte original allemand fait foi)

Annexe: Formulaire d'inscription avec enveloppes-réponses

Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale

Pas de restrictions à la négociabilité des actions Novartis

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.

Rapport annuel

Le rapport annuel – qui comprend les comptes annuels de Novartis SA et les comptes consolidés – de même que les rapports de révision pour l'exercice 2011 peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la société* à partir du lundi 30 janvier 2012. Le rapport annuel est disponible sur le site de Novartis à l'adresse <http://www.novartis.com/annualreport2011>. De plus, chaque actionnaire inscrit au Registre des actions qui en aura expressément fait la demande ou qui en fait la demande après réception de la présente invitation* recevra par la poste un exemplaire imprimé à partir du 3 février 2012.

Cartes d'admission

Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés sur demande entre le 8 et le 21 février 2012. En renvoyant rapidement le formulaire d'inscription ci-joint, vous faciliterez les préparatifs de l'Assemblée générale. Les actions qui donnent droit au vote sont celles inscrites au Registre des actions de Novartis SA en date du 20 février 2012.

Procuration

En vertu de l'article 15, alinéa 2 des statuts, un actionnaire de Novartis SA ne peut être représenté à l'Assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote, par le représentant institutionnel (Novartis SA), par le représentant indépendant (M^e Peter Andreas Zahn, avocat, St. Jakobs-Strasse 7, case postale, 4091 Bâle, Switzerland) ou par une banque dépositaire (merci d'utiliser la procuration du formulaire d'inscription ou la partie inférieure de la carte d'admission).

Veuillez noter qu'un actionnaire ne peut se faire représenter par un membre de sa famille que si celui-ci est lui-même actionnaire.

Représentants dépositaires

Les instituts soumis à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gérants de fortune professionnels doivent communiquer à la société aussi rapidement que possible, mais au plus tard avant le début de l'Assemblée générale, au guichet du Bureau de l'AG (GV-Büro), le nombre d'actions qu'ils représentent.

Quitter l'Assemblée générale avant son terme

Pour que le nombre des actionnaires présents à l'Assemblée générale puisse être établi correctement, les actionnaires quittant la salle avant la fin de l'Assemblée générale sont priés de remettre à la sortie les bulletins de vote non utilisés ainsi que l'appareil de vote électronique.

Moyens de transport

Nous prions les actionnaires d'utiliser les transports publics, le nombre de places de stationnement disponibles aux alentours de la Halle Saint-Jacques étant limité.

Traductions simultanées

L'Assemblée générale se tient en partie en langue allemande, en partie en langue anglaise. Une traduction simultanée est assurée en allemand, en anglais et en français. Les écouteurs sont distribués dans le hall d'entrée.

Bureau des orateurs

Les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de s'annoncer au bureau des orateurs (*Wortmeldeschalter*), situé près du podium, avant le début de l'Assemblée générale.

Propositions des actionnaires relatives aux objets portés à l'ordre du jour

Les propositions des actionnaires relatives aux objets portés à l'ordre du jour ne sont acceptées que si elles sont énoncées soit par l'actionnaire lui-même, soit par un représentant individuel qu'il aura mandaté pour l'Assemblée générale. Ni le représentant institutionnel (Novartis SA) ni le représentant indépendant ne peuvent agir en tant que représentant individuel.

Téléphones portables

Nous vous prions d'éteindre vos téléphones portables pendant toute la durée de l'Assemblée générale.

Retransmission sur Internet

L'Assemblée générale peut être suivie en direct sur le site Internet de Novartis, à l'adresse www.novartis.com.

*auprès du secrétariat du Conseil d'administration, Lichtstrasse 35, 4056 Bâle, Switzerland